

J'ai également l'honneur de proposer que la présente Note et le Mémoire d'accord ci-joint, s'ils recueillent l'agrément de votre Gouvernement, ainsi que votre Note en réponse indiquant tel agrément constituent entre nos deux gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Dès son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complétera l'Accord relatif aux péages de la voie maritime du Saint-Laurent conclu par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel que modifié:

Pour le Secrétaire d'État intérimaire,
JAMES N. MEDAS

Son Excellence Allan E. Gotlieb
Ambassadeur du Canada

JACQUES S. ROY
For the Ambassador

The Honorable George Shultz
Secretary of State
Washington, D.C.

The Honorable George Shultz
Secretary of State
Washington, D.C.